

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION

pour l'investissement pour le suivi des ressources en eau du bassin versant du Tech phase 2

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023-22 Réf.04/12-05 en date du 4 décembre 2023 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Vu la première demande de subvention effectuée le 15 mars 2024 et l'enveloppe supplémentaire votée au budget le 8 avril 2024 ;

Vu l'action 87 inscrite dans la prolongation du PGRE ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour le suivi des ressources en eau du bassin versant du Tech afin que le matériel soit opérationnel au plus vite. Cette opération consistera à investir dans des compteurs automatiques pour 10 canaux d'irrigation supplémentaires et/ ou la mise en place de stations de mesures en rivière.

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel du projet :		100 000 € TTC
Agence de l'Eau RMC	70 %	70 000 €
Département 66	10 %	10 000 €
Autofinancement	20 %	20 000 €

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

